

1

De quel EPI ai-je besoin pour mon activité ?

Ce qui est déterminant, ce sont les risques auxquels les employés sont exposés (p. ex. produits chimiques, bruit, risques mécaniques).

2

Le marquage CE suffit-il ?

Oui, il garantit la conformité pour la vente dans l'UE. Cependant, des normes supplémentaires peuvent guider le choix du produit le mieux adapté.

3

Que se passe-t-il si j'utilise le mauvais EPI ?

L'effet protecteur peut être insuffisant – cela augmente les risques d'accident et de responsabilité.

4

Comment reconnaître si un EPI est encore opérationnel ?

Par un bref contrôle visuel : dommages, usure, contamination.

5

À quelle fréquence faut-il remplacer les EPI ?

En fonction de l'utilisation, de la sollicitation et des indications du fabricant – en cas de dommages, immédiatement.

6

Quel EPI est recommandé pour travailler avec des lubrifiants ?

En général, gants et lunettes de protection suffisent. En cas de brouillard ou de pulvérisation, il peut être nécessaire d'ajouter une protection respiratoire adaptée.

7

L'EPI doit-il être attribué individuellement à chaque employé ?

Oui, chaque équipement doit être correctement ajusté et adapté au domaine d'utilisation de l'employé.

8

Utilisation des EPI en commun

Les EPI ne peuvent être partagés que si leur conception le permet et si leur hygiène est strictement respectée.

9

Choix des EPI

La décision revient à l'employeur, en général en concertation avec les spécialistes en sécurité.